



Nouvelles démarches en lignes pour les associations

Depuis le 4 décembre, la préfecture du Nord expérimente un nouveau service en ligne pour les associations loi 1901, en complément de la e-crédation

Avec e-modification/e-dissolution, accessible sur compteasso/service-public.fr, les associations vont pouvoir déclarer, en quelques clics, les modifications intervenues dans la vie de l'association : les modifications de l'équipe des administrateurs, du titre, de l'objet, du siège social, des statuts, de la liste des établissements, de la situation patrimoniale, de la composition d'une union ou d'une fédération, des coordonnées de gestion de l'association ou de sa dissolution.

Pendant la période d'expérimentation, seuls les transferts de sièges à l'intérieur d'un même département sont autorisés.

E-modification/e-dissolution : un téléservice complémentaire à e-crédation

E-modification/e-dissolution est un téléservice complémentaire à e-crédation, qui existe depuis janvier 2012 : les associations n'ont donc plus à ressaisir les données d'identification déjà déclarées.

Les associations bénéficient ainsi :

D'une démarche plus rapide et plus fiable grâce à des contrôles de saisie qui les accompagnent tout au long de leur démarche ;

Du suivi de l'avancement de leur dossier sur un tableau de bord ;

Une fois la modification enregistrée, de la réception dématérialisée du récépissé sur leur Compte Association.

La possibilité d'effectuer ces déclarations par voie postale ou sur place demeure

Dans ce cas, les associations doivent se rendre ou adresser leur demande papier soit :

À la préfecture, si le siège social de l'association a été fixé dans l'arrondissement de Lille ;

À la sous-préfecture territorialement compétente, si le siège social de l'association se trouve dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Dunkerque ou Valenciennes.

Toutes les informations utiles pour préparer les démarches sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Nord : www.nord.gouv.fr

Programme de l'amélioration de l'Habitat

« Habitat Durable du Cœur d'Ostrevent »

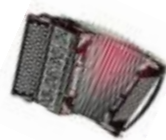
Vous pouvez peut-être bénéficier de subventions pour vos travaux de réhabilitation, venez vite rencontrer l'équipe d'animation pour en savoir plus. Permanences à la C.C.Coeur d'Ostrevent, avenue du Bois 59287 LEWARDE les MERCREDIS de 14h00 à 17h30 :

8, 15, 22 et 29 JANVIER 5, 12, 19 et 26 FEVRIER 5, 12, 19 et 26 MARS 2, 9, 16, 23 et 30 AVRIL 7, 14, 21 et 28 MAI

JOURNEE DES AINES au Canotier à PAILLENCOURT JEUDI 12 JUIN 2014



Visite de la chocolaterie DIOT à Cambrai et de la confiserie DESPINOV à Fontaine Notre Dame



Départ 8 h
Visite de la Chocolaterie DIOT
et de la confiserie DESPINOV

Vers 12 h 00
REPAS

MENU PRESTIGE
Kir royal et ses petits salés
Velouté d'Argenteuil et
ses pointes d'asperges
Terre et Mer
Duo de Foie Gras sur toast,
saumon fumé et son blini
Pavé de Dindonneau
sauce du chef et ses légumes
Surprise chaude du fromager
sur lit de jeunes pousses
Bavarois entremets sur coulis
Café

VOYAGE DU 12 JUIN 2014 - BULLETIN D'INSCRIPTION

(à découper et à retourner en mairie avant le 30 mai 2014)

Monsieur et/ou Madame :

Adresse : N° Rue

Date de Naissance : Mr / / / Mme / /

Lieu de ramassage : Place de la Mairie () Centre Jean Monnet () Cocci Market ()



Ville de MONTIGNY EN OSTREVENT

Bulletin d'Informations Municipales

Le Petit Montagnard



ELECTIONS

(municipales 23 et 30 mars - européennes 25 mai)

Pièces permettant de justifier de son identité au moment du vote

Arrêté du 12 décembre 2013 pris en application des articles R.5 et R.60 du code électoral

Article 1er : Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R.60 du code électoral sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ;
- 2° Passeport ;
- 3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- 5° Carte vitale avec photographie ;
- 6° Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- 7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- 8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- 9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- 10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Sté Nle des chemins de fer ;
- 11° Permis de conduire ;
- 12° Permis de chasser avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- 13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n°69-3 du 3 janvier 1969 ;
- 14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du 9e alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.



Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Article 2 : Les titres permettant aux ressortissants de l'Union européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, lorsqu'ils sont admis à participer aux opérations électorales, sont les suivants :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;
- 3° Un des documents mentionnés aux 4° à 14° de l'article 1er.

Vote par procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Pour les communes de 1000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal de grande instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.



QUELQUES DATES A RETENIR

DIMANCHE 2 MARS

Centre Jean Monnet
LOTO organisé par la Société
« LES COMPAGNONS MONTAGNARDS »

SAMEDI 15 MARS

Centre Jean Monnet
SPECTACLE organisé par le Groupe
de Danse « MYSTIC ACADEMY »

SAMEDI 5 AVRIL

Centre Jean Monnet
REPAS organisé par le CLUB de JUDO

SAMEDI 12 AVRIL

Salle des Fêtes du Village
REPAS organisé par le MOTO CLUB

DIMANCHE 27 AVRIL SOUVENIR DES DEPORTES

11h30-Départ du défilé
Place de la mairie

JEUDI 1er MAI FETE DU TRAVAIL

11h30-Départ du défilé
SALLE D'ŒUVRES rue des Jardins

DIMANCHE 4 MAI JOURNEE MEDIEVALE

Château Montmorency 10h - 20h

JEUDI 8 MAI COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1945

11 h 30 Départ du défilé
Place de la gare
Dépôt de gerbes
au Monument aux Morts

SAMEDI 10 MAI 20h30 - SALLE JEAN MONNET CONCERT DE JAZZ organisé par JAZZ SEPTENTRION

DIMANCHE 11 MAI CONCERT DE PRINTEMPS organisé par l'Harmonie « Les Amis Réunis » 16h - SALLE JEAN MONNET

SAMEDI 24 MAI FETE DES MERES SALLE JEAN MONNET à partir de 14h30

Directeur de la publication
Jean-Luc COQUERELLE
Rédaction Jocelyne DELVAL
Edition : Mars 2014 03.27.95.94.94
Rejoignez-nous sur le site web
www.montigny-en-ostrevent.com (bulletin municipal, compte-rendu conseil municipal ...)



FETE DES MERES

A l'occasion de la fête des mères, un spectacle et un cadeau seront offerts à toutes les mamans. Nous les fêterons le SAMEDI 24 MAI à partir de 14h30 au centre Jean Monnet. Le cadeau sera distribué à l'issue du goûter spectacle, puis dans le hall du centre Jean Monnet les lundi 26 et mercredi 28 de 17h à 19h et à la PMI le samedi 31 de 10h à 12h.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vous venez de perdre votre emploi, vous êtes en attente des allocations chômage, du RSA, votre situation financière est précaire, rapprochez-vous du Centre Communal d'Action Sociale.

Ouverture des bureaux :

Les bureaux sont ouverts les Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. FERME LE JEUDI ET LE SAMEDI. Tél : 03.27.95.94.84 ou 03.27.95.94.85.

Permanence de l'Adjointe aux Affaires Sociales :

Madame MENET Josette - Vice Présidente du Conseil d'Administration - Adjointe déléguée aux Affaires Sociales reçoit tous les Mercredis de 14h00 à 17h00.

Pour les retards dans le paiement des charges :

Il existe un dispositif appelé « FSL », des aides financières peuvent être allouées pour le paiement des factures aux fournisseurs suivants :

EDF, GDF, Véolia, France Télécom

Une aide existe aussi pour les impayés de loyer.

Aides mensuelles :

Des aides alimentaires sont distribuées chaque mois entre le 25 du mois et le 5 du mois suivant (exemple : entre le 25/01/2014 et le 05/02/2014) sous forme de bons de pains et de CAP (Chèque d'Accompagnement Personnalisé) d'une valeur de 28 € et/ou de 32 € en fonction d'un barème.

N'hésitez pas à contacter Agnès SAUTY ou Béatrice NOREUX en cas de grosses difficultés. Votre situation sera étudiée avec attention et discrétion.

Thieys Balayage des fils d'eau 2014

Calendrier des interventions

Mars	balayage	11 & 12
Avril	lavage + balayage	22 & 23
Juin	balayage	17 & 19
Août	lavage + balayage	19 et 20
Octobre	balayage	15 et 16
Novembre	balayage	19 et 20
Décembre	balayage	22 et 23

Il est demandé aux riverains d'éviter temporairement le stationnement de leur véhicule aux dates précitées pour ne pas gêner l'intervention de l'entreprise. Nous vous remercions de votre compréhension.

Reprise de la collecte

des déchets verts

Jeu 3 avril

Prochains ramassages

des Encombrants

Mardis 25 mars et 27 Mai

Concours des Jardins Fleuris Fleurissez vos façades et participez au Concours des Maisons Fleuries Inscriptions en mairie du 5 mai au 29 mai



Lors de l'inscription, vous recevrez un bon d'achat d'une valeur de 7 € pour des produits de jardin à retirer dans les magasins de Montigny en Ostrevent : Bouquet Passion (avenue Honoré), Intermarché.

Un jury passera plusieurs fois pour déterminer les prix.

JOURNEE MEDIEVALE

4 Mai 2014 de 10h à 20h

Château Montmorency

L'Association « Les Médiévales » vous invite, dans le cadre de la commémoration des 800 ans de la bataille de Bouvines, à évoquer cette période du début du XIIIème siècle sur le site propice du Château des seigneurs de Montigni dit « Montmorency » du XIIIème siècle.

Au programme, tout au long de la journée, danses, théâtre, reconstitutions, expos, jeux et parcours ludiques et pédagogiques pour les enfants, musiciens, travaux d'artisans, ateliers pour les enfants (poterie, bibeloterie, travail du lin ...), démonstrations équestres,

d'autres animations (plus pédagogiques) telles qu'une expo sur l'héraldique et son langage..., des troupes en campement qui montreront au public la vie des gens au XIIIème à travers leurs habitudes culinaires, vestimentaires, leurs loisirs..., des artisans qui présenteront un savoir-faire dans le campement : l'haubergier, l'héraldique, la frappe de monnaie, la fonderie d'étain, ...

... sans oublier le traditionnel marché médiéval.



Venez nombreux, petits et grands, participer à cette journée festive et récompenser ainsi par votre présence les efforts de tous les acteurs, bénévoles ou professionnels.

Permanences de la Confédération Nationale du Logement (CNL 59)

La CNL 59, riche de 60 associations dans le Nord et de plus de 200 bénévoles, défend les droits et intérêts des locataires, accédants à la propriété et consommateurs.

Le calendrier des permanences est le suivant pour les prochains mois de 9h à 12h :

Mercredis	5 MARS,	2 AVRIL,	7 MAI	BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES (Maison Pour Tous)
Mercredis	12 MARS,	9 AVRIL,	14 MAI	ANICHE (Maison des Services Publics)
Mercredis	19 MARS,	16 AVRIL,	21 MAI	LEWARDE (Mairie)
Mercredis	26 MARS,	23 AVRIL,	28 MAI	SOMAIN (Bourse du Travail)

La Chorale STE BARBE demande des hommes volontaires pour venir rejoindre les 22 choristes.

La chorale participe à de nombreux événements dans la commune et ailleurs (40 en 2013) : mariages, messes, enterrements, concerts et messe de Ste Barbe ... Rejoignez-les nombreux !

Bibliothèque Municipale Achille Dupuis

On les a lus, ils nous ont plu...

Roman Adulte

« Derrière la haine » de Barbara Abel Ed. Pocket, 2013

D'un côté, il y a Tiphaine et Sylvain, de l'autre il y a Laetitia et David. Deux couples, voisins et amis, fusionnels et solidaires, partageant le bonheur d'avoir chacun un petit garçon du même âge. Maxime et Milo grandissent ensemble, comme des jumeaux. Jusqu'au drame. Désormais, seule une haine sépare la culpabilité de la vengeance, la paranoïa de la haine ... Barbara Abel n'a pas son pareil pour distiller l'angoisse, manipuler le lecteur, multiplier les rebondissements ... jusqu'à la conclusion, noire à souhait.



Section Jeunesse

« Nos étoiles contraires » de John Green Edition Nathan 2013

Entre rire et larmes, le destin bouleversant de deux amoureux de la vie.

Hazel, 16 ans, est atteinte d'un cancer. Son dernier traitement semble avoir arrêté l'évolution de la maladie, mais elle se sent condamnée. Bien qu'elle s'y ennuie passablement, elle intègre un groupe de soutien, fréquenté par d'autres jeunes malades. C'est là qu'elle rencontre Augustus, un garçon en rémission, qui partage son humour et son goût de la littérature. Entre les deux adolescents, l'attirance est immédiate. Et malgré les réticences d'Hazel, qui a peur de s'impliquer dans une relation dont le temps est compté, leur histoire d'amour commence... les entraînant vite dans un projet un peu fou, ambitieux, drôle et surtout plein de vie.

Alors qu'on craint ne ressentir que de la tristesse en le refermant, ce livre nous fait aimer la vie plus que jamais.



Enquête sur le Cadre de Vie et l'Insécurité

L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (Insee) réalise depuis le 13 janvier jusqu'au 12 avril une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

La première partie de cette enquête porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat ; la seconde aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années : cambriolage, vandalisme, vol, agression, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

10+5 ans
La validité de la carte d'identité passe à 15 ans.

L'Etat simplifie vos démarches

- Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.
- Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

www.interieur.gouv.fr | www.diplomatie.gouv.fr



Campagne 2013/2014

de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO)

Chaque année, avec le début de l'automne et la reprise de la saison de chauffe, les intoxications au monoxyde de carbone connaissent une recrudescence.

Ce gaz inodore, incolore et sans saveur, est émis lors du dysfonctionnement d'une installation à combustion : chaudière, chauffe-eau, poêle, convecteur et quelque soit le combustible utilisé (charbon, fioul, gaz, pétrole). Il entraîne l'asphyxie et peut rapidement être mortel. Chacun d'entre nous peut être concerné et la commune a peut-être déjà connu un de ces drames.

En France, la région Nord-Pas-de-Calais est l'une des plus touchées : lors de la saison de chauffe 2012-2013 (période entre le 1er septembre 2012 et le 31 mars 2013), 549 personnes ont été intoxiquées correspondant à 188 foyers d'intoxications en habitat ou en établissements recevant du public, et 7 décès ont été signalés.

C'est pourquoi cette année encore, votre implication sera déterminante afin de relayer les messages de prévention au plus près de la population. En effet, la diffusion de messages de prévention simples, auprès du plus grand nombre, peut éviter ces intoxications. Il est essentiel de promouvoir 3 gestes principaux :

- Le ramonage mécanique, au minimum annuel, par un professionnel des conduits de fumée,
- L'entretien annuel par un professionnel de tous les appareils de combustion,
- La vérification de la présence et l'entretien des ventilations.